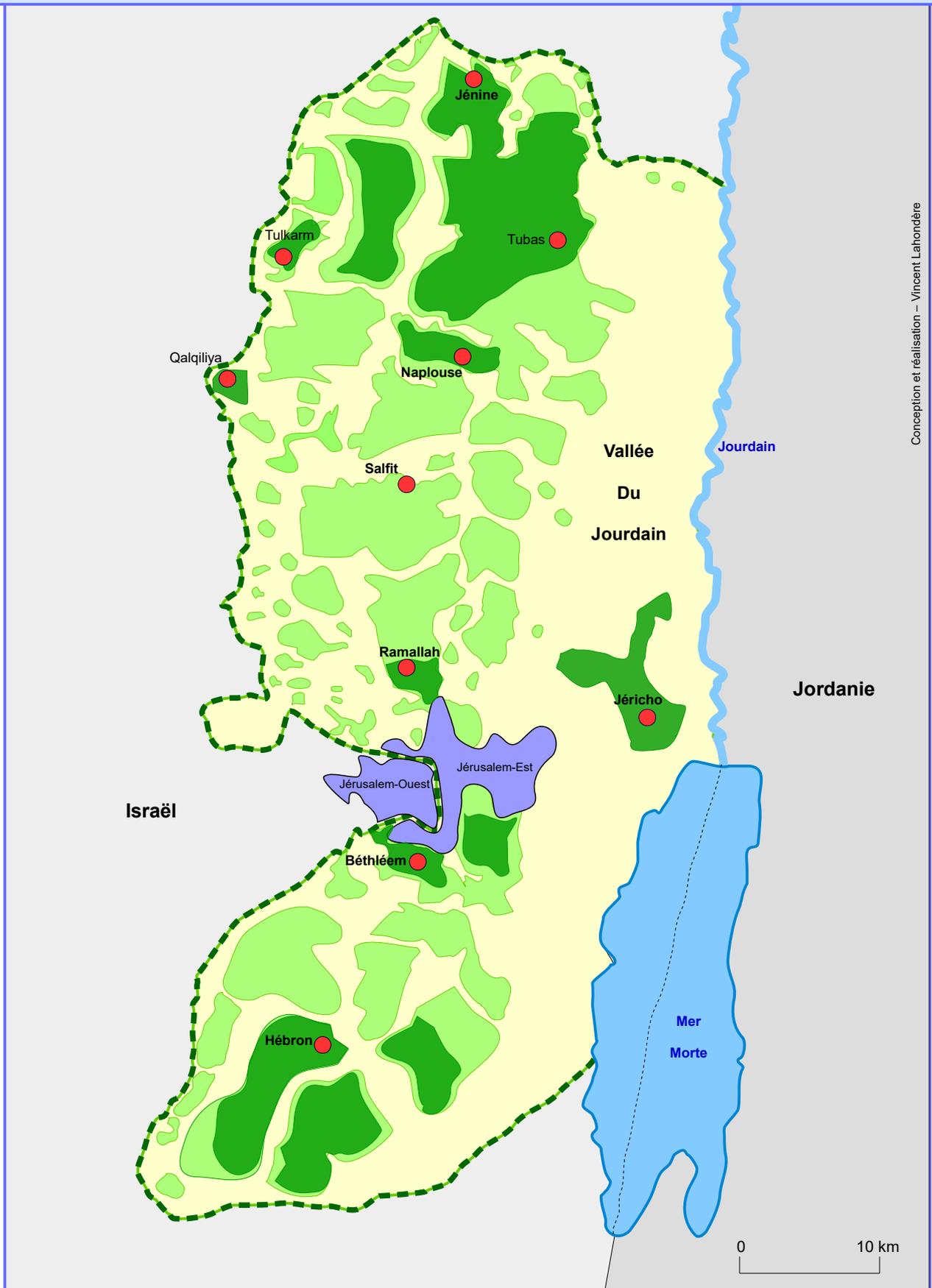


Accords de Taba ou Oslo II (28 septembre 1995) : la Cisjordanie est divisée en 3 zones de contrôle



Conception et réalisation – Vincent Lahondère

- Zone A – Autonomie palestinienne : la zone est placée sous le contrôle sécuritaire et civil de l'Autorité palestinienne
- Zone B – Territoires sous contrôle mixte : la zone est placée sous le contrôle civil de l'AP et sous autorité sécuritaire de l'armée israélienne.
- Zone C – La zone est sous contrôle palestinien
- Ligne verte : ligne d'armistice de 1949 ou frontière de 1967 Frontière internationale